

VILLE DE BRUXELLES
Département Urbanisme
Madame G. Schillebeeckx
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6

B – 1000 BRUXELLES

V/Réf : 72P/04 (corr. M. F. De Boey)
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.655/s.365
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : BRUXELLES. Rue Picard, 3. Site de Tour et Taxi.
Installation d'une crèche au rez-de-chaussée du bâtiment B, aménagement d'une terrasse et
d'un espace jardin. (Régularisation)

En réponse à votre lettre du 9 février sous référence, réceptionnée le 14 février 2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 2 mars 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande porte sur la régularisation de l'aménagement d'une crèche dans l'entrepôt B du complexe de Tour et Taxis. Mise devant le fait accompli, la CRMS ne s'oppose pas à la réalisation de ces travaux. Elle estime toutefois que d'autres lieux que ce témoin exceptionnel de l'architecture industrielle en Belgique auraient vraisemblablement été mieux adaptés à une crèche, laquelle nécessite par ailleurs le changement d'affectation d'une superficie de commerce en équipement d'intérêt collectif (voir PU du 3 janvier 2003).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

A. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.U. ; A.A.T.L. – D.M.S. ; cabinet en charge du patrimoine.